

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 20 AVRIL 2023

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Marnix GALLE, représentant permanent de la société A³ MANAGEMENT SRL. Bart LEEMAN, en sa qualité de représentant permanent de Management 52 SRL, remplit les fonctions de Secrétaire. Le Président invite Henk Van Den Berghe et Hugo Van Cauwenbergh à exercer celles de Scrutateurs.

Le Président constate que :

- les avis de convocation ont été diffusés en conformité avec les prescriptions légales par des annonces
 - insérées dans les journaux « papier » de LA LIBRE BELGIQUE et DE STANDAARD des **20 mars 2023**,
 - transmises à divers média en vue d'une plus large diffusion dans l'Espace Economique Européen (EEE);
 - et insérées dans le MONITEUR BELGE du **20 mars 2023** ;
- les Actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre missive adressée le **17 mars 2023**.
- la convocation ainsi que le modèle de procuration/ formulaire de vote par correspondance ont également été mis à la disposition des Actionnaires sur le site Internet de la Société (www.immobelgroup.com) dès le **17 mars 2023**.

Conformément à la législation, la Société a établi un registre, lequel reflète le nombre d'actions inscrites à la Date d'Enregistrement, le 6 avril 2023 à 24h00, soit dans le registre des Actionnaires nominatifs, soit sur un compte-titres auprès d'une institution financière et pour lesquelles les Actionnaires ont manifesté, au plus tard le 14 avril 2023, leur volonté de participer à l'Assemblée. Les procurations signées, les votes par correspondance, ainsi que toute question écrite, devaient parvenir à la Société au plus tard pour cette même date. Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les votes par correspondance, dont une version scannée ou photographiée suffit, seront conservées dans les archives de la Société.

La Secrétaire dépose sur le bureau le registre, les attestations des banques relatives aux détenteurs de titres dématérialisés, les avis de convocation à l'Assemblée Générale publiés dans

les journaux « papier » et dans le Moniteur Belge, le rapport de distribution dans l'EEE, ainsi qu'un spécimen de la lettre qui a été adressée à tous les Actionnaires nominatifs. Le Président invite ensuite les Scrutateurs à parapher ces documents.

La liste des Actionnaires dont les titres sont déposés en vue d'assister à cette Assemblée – liste signée par les Actionnaires ou leur mandataire – est également placée sur le bureau et sera gardée dans les archives de la Société.

La brochure contenant les Rapports et les Comptes Annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 est, elle aussi, déposée sur le bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés sont au nombre de 70, propriétaires de 6.249.078 actions, dont les titulaires se sont conformés à l'article 29 des Statuts. Toutes les actions prennent part au vote.

Il existe actuellement 9.997.356 actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées. A la date d'enregistrement pour cette Assemblée (c.à.d. le 6 avril dernier), la Société détenait **25.434 actions propres**; les droits de vote y attachés restent suspendus pour la présente Assemblée.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales et aux articles 28 et suivants des Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Il sera pris part au vote pour 6.249.078 voix. Au total, 70 Actionnaires ont indiqué vouloir participer à cette Assemblée Générale, soit en personne (10 Actionnaires), soit par procuration (18 Actionnaires), soit par votes exprimés par correspondance (42 Actionnaires). Les formulaires (versions scannées ou photographiées) signés ont été adressés à la Société et seront conservés dans les archives de la Société.

Le Président rappelle également que les Actionnaires, comme mentionné ci-dessus, pouvaient faire usage de la possibilité de poser leurs questions par écrit. Le président a noté que cette opportunité n'a pas été utilisée.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales et aux articles 28 et suivants des Statuts. Ensuite le Président détaille, sur base d'une présentation, son message aux Actionnaires ainsi qu'une introduction aux divers points à l'Ordre du Jour, suivi de l'exposé de Astrid De Lathauwer, Présidente du Comité de Rémunération, relatif au Rapport de Rémunération pour l'exercice 2022.

L'Administrateur Délégué détaille ensuite brièvement les projets phares de 2022.

Le Président du Conseil invite ensuite les Actionnaires à prendre la parole et poser les questions qu'ils souhaitent ; les Membres du Bureau y répondent.

L'Assemblée aborde ensuite son Ordre du Jour et adopte les résolutions suivantes :

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point ne requiert pas de prise de décision de la part de l'Assemblée.

DEUXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.246.446
CONTRE	0
ABSTENTION	2.632

Proposition de distribuer un dividende brut de 3,05 EUR par action en circulation.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.249.059
CONTRE	0
ABSTENTION	19

Proposition d'affecter le solde bénéficiaire de 127.507.393 EUR au report à nouveau.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.249.059
-------------	-----------

CONTRE	0
ABSTENTION	19

TROISIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.195.453
CONTRE	51.343
ABSTENTION	2.282

QUATRIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.246.338
CONTRE	458
ABSTENTION	2.282

CINQUIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération relatif aux rémunérations payées aux Administrateurs et au Management au cours de l'exercice 2022.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	5.897.955
CONTRE	258.390
ABSTENTION	92.733

SIXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur indépendant de la société PIERRE NOTHOMB SRL, représentée par Pierre NOTHOMB comme représentant permanent pour une période de 4 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.172.389
CONTRE	32.767
ABSTENTION	43.922

SEPTIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Au vue des critères d'indépendance repris à l'article 7 :87, §1 du Code des Sociétés et Associations, proposition de confirmer le mandat de la société PIERRE NOTHOMB SRL, représentée par Pierre NOTHOMB, comme représentant permanent, en qualité d'Administrateur indépendant au ens de l'article 7 :87, §1 du Code des Sociétés et Associations, qui a déclaré répondre aux critères d'indépendance.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.241.364
CONTRE	7.345
ABSTENTION	369

HUITIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver et, pour autant que besoin, de ratifier la clause de changement de contrôle reprise dans la condition 6.6(a) des modalités et conditions (terms and conditions) du prospectus de base (base prospectus) tel que modifié par l'article 1.3 du supplément n° 1 au prospectus de base du 14 Juin 2022 (le "Supplément") relatif au programme Euro Medium Term Note de Imobel SA/NV, conformément à l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 6.249.078 Actions (représentant 62,51 % du capital social) réparties comme suit :

POUR	6.246.793
CONTRE	2.266
ABSTENTION	19

NEUVIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point ne requiert pas de prise de décision de la part de l'Assemblée.

-----oOo-----

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 12:05 heures.

Le procès-verbal est ensuite signé par les Membres du Bureau. Ce document pourra être consulté par les Actionnaires qui le demandent et sera diffusé sur le site Internet d'Immobel.

La Secrétaire,
(s.) Management 52 SRL
représentée par son
représentant permanent,
Bart LEEMAN

Le Président,
(s.) A³ Management SRL
représentée par son
représentant permanent,
Marnix GALLE

Des Actionnaires,

Les Scrutateurs,

(s.) Hugo Van Cauwenbergh

(s.) Henk Van Den Berghe